



**CHARTRES
MÉTROPOLE**

Direction Aménagement, Urbanisme et Habitat
Affaire suivie par Julien VINCENT
Tél. : 02.37.91.35.29
Courriel : julien.vincent@agglo-ville.chartres.fr

Le Président

A

Monsieur Christian PAUL-LOUBIERE
Maire de Jouy
Mairie de Jouy
Place de l'église
28300 JOUY

Chartres, le 14 DEC. 2020

Objet : Avis sur le second arrêt du PLU de Jouy
N/REF. : 2020/ 260

Cher
Monsieur le maire,

Vous m'avez transmis pour avis, le projet de plan local d'urbanisme, arrêté une seconde fois par délibération du conseil municipal du 10 septembre 2020 et reçu dans mes services le 12 octobre 2020.

Lors d'un précédent avis en date du 17 octobre 2019, Chartres métropole s'était exprimée favorablement sur le premier projet arrêté. Le rapport de la commission avait mis en avant la compatibilité de vos objectifs avec les orientations de notre schéma de cohérence territoriale (SCOT) alors en vigueur.

Depuis cette date, le conseil communautaire de Chartres métropole a approuvé par délibération en date du 30 janvier 2020, un nouveau SCOT révisé établissant ainsi de nouveaux objectifs et prescriptions pour la communauté d'agglomération à l'horizon 2040. De même, Chartres métropole a arrêté le 19 décembre 2019 son projet de programme local de l'habitat (PLH) pour la période 2021-2027 fixant là aussi de nouvelles orientations et un nouveau plan d'actions en matière d'habitat pour les communes membres.

Considérant ce nouveau cadre réglementaire avec lequel votre PLU doit être compatible et après examen des principales modifications apportées depuis le précédent dossier (classement en 2AU du secteur de la Dalonne, compléments relatifs à la friche « Noritube » dans l'OAP rue de la Gare), Chartres métropole émet un avis favorable sur le projet arrêté.

Toutefois, j'attire votre attention sur la nécessité d'actualiser les différentes pièces du PLU et notamment le rapport de présentation afin d'y faire figurer le nouveau SCOT de Chartres métropole et le projet de PLH.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, je vous saurais gré de bien vouloir annexer le présent courrier au dossier soumis à enquête publique.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée,

à la meilleure.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président délégué à l'aménagement du territoire

Remi MARTIAL



Adresser toute correspondance à M le Président de Chartres métropole
Hôtel de Ville - Place des Halles - 28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 91 35 20 - Télécopie : 02 37 91 35 49 - www.chartres-metropole.fr